

POUR QUI ?

Toute personne physique ou morale (association, collectivité, institution, société privée, particuliers, GDPL...).

COMMENT ?

Les procédures, cahiers des charges et formulaires sont disponibles sur le site <https://eau.nc> rubrique "fonds de soutien pour la politique de l'eau partagée" ou en scannant le QR code ci-dessous :



La demande est à transmettre à l'adresse suivante: davar.sde@gouv.nc ou en format papier.

INSTRUCTION DES DEMANDES

Les demandes peuvent être déposées au fil de l'eau.

L'instruction des dossiers sera réalisée par le service de l'eau de la DAVAR et soumis à la validation du Comité de l'Eau de la PEP. Les projets seront étudiés et validés à intervalles réguliers, lors des comités de l'eau qui se tiendront à une fréquence trimestrielle.

Pour en savoir plus :

Service de l'eau

209 rue Auguste-Bénébig
BP M2 – 98849 nouméa Cedex
☎ 25 51 12
✉ davar.sde@gouv.nc



PEPnc

Schéma d'orientation pour une
politique de l'eau partagée
de la Nouvelle-Calédonie



LES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT DE LA POLITIQUE DE L'EAU PARTAGÉE (PEP)

Créé en 2021, le fonds de soutien à la politique de l'eau partagée (PEP) a vocation à mettre en œuvre les actions prévues par le schéma d'orientation de la PEP.



1. Sanctuariser nos zones de captage et nos ressources stratégiques, préserver nos milieux à échéance 2023.



2. Fournir 150 litres par jour d'eau potable par calédonien à échéance 2025.



3. Sensibiliser, communiquer, informer, éduquer, former : faire de tous les calédoniens des hydro-éco citoyens.



4. S'orienter vers le « zéro-rejet d'eau non traitée » à échéance 2045.



5. Mettre l'eau au centre de tous les projets d'aménagement, d'habitation et de développement économique à échéance 2025.



6. Mieux maîtriser l'eau pour augmenter la production agricole locale et parvenir à un taux de couverture alimentaire de 50 % à échéance 2030.

VIA DES BARÈMES D'INTERVENTION

Vous pouvez bénéficier d'un soutien financier suivant un barème d'intervention au forfait, pour des actions telles que :

- les travaux d'entretien, d'aménagement et la dépollution des cours d'eau (enlèvement de déchets) - attention de bien s'assurer que la demande concerne un cours d'eau ;
- la restauration des bassins versants avec des plantations ;
- la mise en défens de périmètres de protection des eaux d'un captage ou de cours d'eau ;
- l'installation de compteurs d'adduction d'eau brute ou de cuves de récupération d'eau de pluie (hors usage eau potable) ;
- la constitution des conseils locaux de l'eau et la réalisation des diagnostics de bassins versants nécessaires à l'établissement de plans de gestion de l'eau ;
- la régularisation des ouvrages et travaux d'aménagement dans les cours d'eau (diagnostics hydrauliques).

Quelques précisions :

- tous travaux sur le domaine public de l'eau font l'objet d'une autorisation du gouvernement instruite par le service de l'eau de la DAVAR ;
- le versement de la subvention est établi sur constatation du service fait.

VIA UN APPEL À PROJETS

Cette initiative vise à encourager la réalisation d'actions concrètes qui concourent à la protection, à la préservation et à la gestion raisonnée de la ressource en eau de la Nouvelle-Calédonie, afin de garantir la pérennité de nos milieux aquatiques exceptionnels et une ressource en eau, en quantité et qualité suffisantes, pour les générations futures.

Les axes prioritaires sont :

- sanctuariser nos zones de captage et nos ressources stratégiques, préserver nos milieux ;
- sensibiliser, communiquer, informer, éduquer, former.

Toute autre action prévue par le schéma d'orientation de la politique de l'eau partagée est éligible !

Quelques précisions :

- les actions concrètes et impliquant les populations locales seront privilégiées ;
- le cofinancement maximum du fonds de soutien à la politique de l'eau partagée n'excédera pas 50 % du coût global avec un plafond d'intervention à 5 000 000 de francs par projet ;
- les projets appuyés par d'autres financements seront privilégiés ; pour les associations, le bénévolat peut être compté comme une part de l'autofinancement ;
- le projet ne pourra excéder 12 mois ;
- le versement de la subvention est établi sur constatation du service fait.



DÉTAIL DES BARÈMES D'INTERVENTION

Travaux d'entretien du lit	Contribution	
	Enjeux privés*	Enjeux collectifs*
Enlèvement manuel d'embâcles	3 000 F/ m ³	5 000 F/ m ³
Enlèvement mécanique d'embâcles	1 500 F/ m ³	3 000 F/ m ³
Remodelage, recentrage des écoulements	1 000 F/ m ³	2 000 F/ m ³
Faucardage annuel (zone urbaine)	-	500 F/mètre linéaire
Plafond par opération	2 000 000 F	5 000 000 F
Travaux d'aménagement du lit	Contribution	
	Enjeux privés*	Enjeux collectifs*
Enrochement bicouche avec géotextile ou autres ouvrages de génie civil	2 500 F/ m ³	5 000 F/ m ³
Gabion souple ou électro soudé	3 000 F/ m ³	6 000 F/ m ³
Fascine , Génie végétal	2 500 F/ m ²	5 000 F/ m ²
Travaux revégétalisation des berges	500 /Plant	1 000 /Plant
Plafond par opération	5 000 000 F	20 000 000 F
Nettoyage des cours d'eau	Contribution	
	30 000 F/Tonne	
Nettoyage du cours d'eau - déchets de grosse taille	30 000 F/Tonne	
Nettoyage du cours d'eau - déchets de petite taille	50 000 F/ m ³	
Plafond par opération	3 000 000 F	
Travaux de restauration des bassins versants et mise en défens	Contribution	
	500 F/Plant	
Plantation d'arbres	500 F/Plant	
Mise en défens de périmètres de protection des eaux ou de cours d'eau	600 F/ Mètre linéaire	
Fascines	500 F/ Mètre linéaire	
Plafond par opération	5 000 000 F	

* Type d'enjeu justifiant des travaux (infrastructures, habitations, cultures, inondations, salubrité publique ou autre...)

Service de l'eau

209 rue Auguste-Bénébig
BP M2 - 98849 nouméa Cedex
☎ 25 51 12
✉ davar.sde@gouv.nc



DÉTAIL DES BARÈMES D'INTERVENTION

Travaux d'entretien du lit	Contribution	
	Enjeux privés*	Enjeux collectifs*
Enlèvement manuel d'embâcles	3 000 F/ m ³	5 000 F/ m ³
Enlèvement mécanique d'embâcles	1 500 F/ m ³	3 000 F/ m ³
Remodelage, recentrage des écoulements	1 000 F/ m ³	2 000 F/ m ³
Faucardage annuel (zone urbaine)	-	500 F/mètre linéaire
Plafond par opération	2 000 000 F	5 000 000 F
Travaux d'aménagement du lit	Contribution	
	Enjeux privés*	Enjeux collectifs*
Enrochement bicouche avec géotextile ou autres ouvrages de génie civil	2 500 F/ m ³	5 000 F/ m ³
Gabion souple ou électro soudé	3 000 F/ m ³	6 000 F/ m ³
Fascine , Génie végétal	2 500 F/ m ²	5 000 F/ m ²
Travaux revégétalisation des berges	500 /Plant	1 000 /Plant
Plafond par opération	5 000 000 F	20 000 000 F
Nettoyage des cours d'eau	Contribution	
	30 000 F/Tonne	
Nettoyage du cours d'eau - déchets de grosse taille	30 000 F/Tonne	
Nettoyage du cours d'eau - déchets de petite taille	50 000 F/ m ³	
Plafond par opération	3 000 000 F	
Travaux de restauration des bassins versants et mise en défens	Contribution	
	500 F/Plant	
Plantation d'arbres	500 F/Plant	
Mise en défens de périmètres de protection des eaux ou de cours d'eau	600 F/ Mètre linéaire	
Fascines	500 F/ Mètre linéaire	
Plafond par opération	5 000 000 F	

* Type d'enjeu justifiant des travaux (infrastructures, habitations, cultures, inondations, salubrité publique ou autre...)

Service de l'eau

209 rue Auguste-Bénébig
BP M2 - 98849 nouméa Cedex
☎ 25 51 12
✉ davar.sde@gouv.nc



Pour en savoir plus :

Pour en savoir plus :

Animation des conseils locaux de l'eau	Contribution
Prestation d'animation	50 000 F/Jour
Plafond par opération	1 000 000 F
Diagnostics	Contribution
Diagnostic de bassin versant	50% du montant de l'étude
Diagnostic hydraulique pour les ouvrages et travaux d'aménagement dans les cours d'eau	50 % du montant de l'étude
Plafond par opération	1 000 000 F
Installation de compteurs d'adduction d'eau brute	Contribution
Jusqu'à DN 100	45 000 F/compteur
Plafond par opération	450 000 F
DN 125	60 000 F/compteur
Plafond par opération	600 000 F
DN 150	65 000 F/compteur
Plafond par opération	650 000 F
DN 200	85 000 F/compteur
Plafond par opération	850 000 F
DN 250	155 000 F/compteur
Plafond par opération	1 000 000 F
A partir de DN 300	300 000 F/compteur
Plafond par opération	1 000 000 F
Cuve de récupération d'eau de pluie hors usage AEP pour les zones isolées ou unités de distribution déficitaires	Contribution
Cuve de 5m ³	110 000 F/Cuve
Cuve de 10m ³	200 000 F/Cuve
Cuve de 20m ³	500 000 F/Cuve
Plafond par opération	500 000 F

Animation des conseils locaux de l'eau	Contribution
Prestation d'animation	50 000 F/Jour
Plafond par opération	1 000 000 F
Diagnostics	Contribution
Diagnostic de bassin versant	50% du montant de l'étude
Diagnostic hydraulique pour les ouvrages et travaux d'aménagement dans les cours d'eau	50 % du montant de l'étude
Plafond par opération	1 000 000 F
Installation de compteurs d'adduction d'eau brute	Contribution
Jusqu'à DN 100	45 000 F/compteur
Plafond par opération	450 000 F
DN 125	60 000 F/compteur
Plafond par opération	600 000 F
DN 150	65 000 F/compteur
Plafond par opération	650 000 F
DN 200	85 000 F/compteur
Plafond par opération	850 000 F
DN 250	155 000 F/compteur
Plafond par opération	1 000 000 F
A partir de DN 300	300 000 F/compteur
Plafond par opération	1 000 000 F
Cuve de récupération d'eau de pluie hors usage AEP pour les zones isolées ou unités de distribution déficitaires	Contribution
Cuve de 5m ³	110 000 F/Cuve
Cuve de 10m ³	200 000 F/Cuve
Cuve de 20m ³	500 000 F/Cuve
Plafond par opération	500 000 F